Arche de Zoé : deux ans ferme requis contre Breteau et Lelouch

12/12/2012 à 10h14

Une peine de trois ans de prison, dont deux fermes, assortie d'un mandat d'arrêt, a été requise mardi à l'encontre du président de l'Arche de Zoé et de sa compagne.

Une peine de trois ans de prison dont deux ans ferme, a été requise mardi à l'encontre du président de l'Arche de Zoé, Eric Breteau, et de sa compagne Emilie Lelouch, qui avaient tenté en 2007 d'exfilter du Tchad 103 enfants présentés comme des orphelins du Darfour. Cette peine est assortie d'un mandat d'arrêt.

Des peines allant de huit mois de prison avec sursis à 18 mois avec sursis ont été requises à l'encontre des quatre autres prévenus, qui contrairement aux deux principaux protagonistes, étaient présents devant le tribunal correctionnel de Paris. La procureur a aussi demandé une amende de 700.000 euros contre l'association, ainsi que sa dissolution. […]

TF1 News